

SACD

LE MAGAZINE

Printemps • 2014



Nouvelle **échéance** pour la culture

L'Europe sacrifiera-t-elle la culture ?

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES



ÉDITO	P.03
par Jacques Fansten	
TRIBUNE	P.04
de Pascal Rogard	
DOSSIER	
L'Europe et la culture	
L'Europe sacrifiera-t-elle la culture ?	P.05
Quel avenir pour la culture en Europe ?	P.06
Points de vue croisés de Radu Mihaileanu et Daniele Luchetti, réalisateurs	
CINÉMA	P.08
Entretien avec Albert Dupontel : Le décalage du rire	
SPECTACLE VIVANT	P.10
La SADC prépare son nouvel avenir régional	
CINÉMA	P.12
Classification et conséquences	
WEB	P.13
Académie SADC-Youtube, saison 2	
SERVICES	P.14
L'espace auteur, le plein de services	
ÉLECTIONS	P.16
Assemblée Générale, le choix des auteurs	
INTERNATIONAL	
New York à l'heure culturelle française	P.19
AGENDA	
L'agenda de l'action culturelle	P.20
ACTION CULTURELLE	
Les fonds SADC	P.22

Retrouvez
toutes les
informations sur

www.sacd.fr



Rejoignez-nous sur

Facebook

www.facebook.com/SACD.fr

Suivez-nous sur

Twitter

@SACDParis

Un changement considérable



PAR **JACQUES FANSTEN**,
PRÉSIDENT DE LA SACD

C'est un bouleversement. Le 1^{er} juillet 2014, la SACD aura son propre réseau de perception des droits en province.

Depuis quasiment 50 ans, nous partagions un « réseau mixte », avec la Sacem. À l'exception de Lyon, Nantes et Nice, des délégués communs percevaient aussi bien les droits musicaux que les droits de représentation des œuvres de tous nos répertoires du spectacle vivant. Il y a deux ans, nous avons signé un nouvel accord fixant les règles et l'organisation de ce réseau mixte.

À cette occasion, nous avons repris la délégation de l'Île-de-France qui, dorénavant, est gérée depuis le siège.

En mai 2013, la Sacem a dénoncé cet accord. Dans le cadre de réformes qu'elle veut faire, d'une part elle considèrerait que nous devons payer plus cher les services du réseau, d'autre part elle proposait que notre cogestion devienne une simple prestation.

Vos élus ont considéré que ces demandes n'étaient pas acceptables. Ni l'augmentation des coûts, alors que nous cherchons à alléger le poids de la gestion, ni la perte d'autorité directe sur nos délégués qui aurait rogné notre autonomie. Nous avons donc demandé aux services de la SACD d'étudier la faisabilité d'un réseau autonome.

En janvier 2014, après plusieurs mois de discussions avec la Sacem, notre Conseil d'administration a pris acte de cette dénonciation et décidé, à l'unanimité, la création de ce réseau. Ce n'est pas un petit sujet. En 2013, nous avons enregistré 17 250 nouvelles exploitations de spectacles (hors reprises ou suites d'exploitation). Si, cette année encore les perceptions du spectacle vivant ont légèrement baissé à Paris, elles ont augmenté en province.

C'est une nouvelle aventure qui mobilise et passionne toute la SACD. Évidemment, il n'est pas question que cette réforme pèse en quoi que ce soit sur la rémunération des auteurs. En quelques mois, il nous faut mettre en place le nouveau dispositif. La première année les perceptions se feront depuis le siège, tout en préparant un redéploiement mieux ciblé et plus précis dans les années qui viennent. Nous devons en profiter pour moderniser nos techniques de détection de spectacles de plus en plus éparpillés et rendre plus efficaces encore nos recouvrements.

C'est un enjeu fondamental pour la SACD.

L'objectif est triple :

- Assurer aux auteurs un service rénové. Percevoir plus simplement et donc rémunérer plus vite les ayants-droit.
- Établir progressivement des relations meilleures avec les utilisateurs des œuvres.
- Réduire, à terme, le coût de la gestion du réseau.

Enfin, il nous faut profiter de cette occasion pour changer des habitudes, par exemple poursuivre la simplification de l'ensemble de nos procédures. Cela est déjà en marche pour les représentations amateurs.

C'est un changement considérable. Dans cette période de transition, vos élus seront particulièrement à votre écoute : nous n'avons pas le choix, il faut réussir.

De tous côtés, le droit d'auteur est attaqué. Nous savons que pour mieux le défendre, nous devons évoluer. Avec ce chantier du nouveau réseau SACD, il s'agit d'affirmer plus fort encore que le spectacle vivant, sous toutes ses formes et dans tous les lieux, est au cœur de nos préoccupations.

Notre défi est de mieux le défendre et le protéger. ■

Spectacle vivant : attention fragile



© Agence Enguerand

PAR **PASCAL ROGARD**,
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un projet de loi peut en cacher un autre ! On attendait en ce début 2014 le projet de loi d'orientation sur le spectacle vivant ; il sera finalement repoussé à d'autres échéances. On aura en revanche en avril un projet de loi sur la décentralisation. À n'en pas douter, les débats seront juridiques et techniques, toujours complexes aux yeux de ceux qui ne sont pas des spécialistes du millefeuille administratif français. Et pourtant, ces textes consacrés à la répartition des compétences entre l'État, les régions, les départements et les communes sont d'une importance cruciale pour le spectacle vivant, son financement comme sa diffusion.

On ne le dit jamais assez, mais la politique du spectacle vivant est financée dans notre pays aux deux tiers par les collectivités locales. C'est dire si dans la vie des compagnies, des établissements labellisés, des structures de création et de diffusion, l'engagement financier des collectivités est capital. C'est dire aussi si la vie culturelle est loin de n'être que parisienne ; au fur et à mesure du temps, c'est tout un maillage d'institutions, d'équipements culturels et de théâtres qui a essaimé dans toutes les régions françaises et qui permet de garantir à nos concitoyens une offre culturelle à nulle autre pareille en Europe.

Dans ce contexte, le projet de loi en discussion au Parlement (dans les prochains jours) qui organisera des délégations de compétences, notamment culturelles, de l'État vers les collectivités locales devra être surveillé comme le lait sur le feu.

Car la question sera posée : délégations ou transferts de compétences ? La différence n'est pas uniquement sémantique et elle fait naître chez beaucoup la crainte d'un renoncement de l'État à maintenir sa politique en faveur de la culture et, chez d'autres, la peur de voir les élus locaux faire preuve d'un interventionnisme abusif, là où l'État apportait sa neutralité.

Il faut autant que faire se peut sortir des anathèmes et éviter les oppositions qui raidissent les positions des uns et des autres. De par leurs engagements, les collectivité

locales sont et seront des interlocuteurs légitimes et des partenaires incontournables pour construire l'avenir du spectacle vivant. Alors que la crise des finances publiques les touche également de plein fouet, ces transferts de compétences pourraient être un moyen de les responsabiliser et de sanctuariser, voire de renforcer leurs engagements, ainsi que ceux de l'État.

Pour autant, il est indispensable de garantir que la politique nationale du spectacle vivant ne soit pas remise en cause, qu'il n'y ait aucun désengagement public et que la liberté artistique soit pleinement défendue. C'était le sens du discours de François Hollande, alors candidat à la présidence de la République en janvier 2012 à Nantes lorsqu'il déclarait : « Les collectivités ne peuvent se substituer à une politique nationale. »

C'est sans doute sur cette étroite ligne de crête que le point d'équilibre pourra être trouvé, en y ajoutant des conditions fortes pour que ces délégations de compétences soient limitées dans le temps, décidées au cas par cas et encadrées par des conventions qui fixent des obligations et des niveaux minimum d'engagements financiers.

Le spectacle vivant est une chance pour notre pays. Quelque soit l'endroit où l'on se trouve sur le territoire, il y a souvent à proximité une pièce de théâtre, un spectacle d'art de la rue, un spectacle chorégraphique, un opéra... Avec plus de la moitié des auteurs de spectacle vivant membres de la SACD qui vivent hors de la région Île-de-France et en province, nous savons que cette proximité et cette présence sur l'ensemble du territoire sont une incomparable richesse.

Pour les maintenir, il faut que les talents puissent se renouveler, que les budgets de création et de diffusion des œuvres se maintiennent... Mais aussi que l'intervention de l'État et les collectivités locales puissent se coordonner, se compléter sans se concurrencer. Maintenir le soutien des uns et des autres à la création artistique, c'est aussi cela que le projet de loi sur la décentralisation devra garantir !

L'Europe sacrifiera-t-elle la culture ?

Les élections européennes et la nomination d'une nouvelle Commission vont permettre de tourner la page de dix ans de présidence Barroso. Une bonne nouvelle pour les cultures européennes ? À voir.

Le 25 mai prochain, les citoyens européens voteront pour élire leurs députés. Dans la foulée, une nouvelle Commission européenne va être nommée, ce qui mettra fin à la présidence Barroso, dix années de tensions entre les auteurs et acteurs du monde de la culture d'une part et les dirigeants de la Commission d'autre part. Et « tensions » est un euphémisme si l'on s'attarde un peu sur le combat pour la diversité culturelle mené en 2013.

Au final, après de grands efforts, la voix de la raison a parlé et la plupart des grands principes protégeant la création ont été sauvés (cf. encadré p.6). Pour autant, la multiplication des menaces de remises en cause (du droit d'auteur, des politiques d'aide au cinéma, de l'exception culturelle etc.) et, à l'inverse, l'absence de prise de mesures favorables à la création et à son financement (hyper bienveillance fiscale à l'égard des géants d'Internet notamment) ont installé un climat de défiance que la prochaine Commission devra veiller à faire disparaître.

Dans le même temps, de nombreux pays européens, frappés par la crise économique, ont drastiquement réduit leurs contributions au monde de la culture et fait passer cette dernière en queue de liste des priorités. L'Espagne et le Portugal ont supprimé leur ministère de la Culture et réduit de manière drastique leur budget dans ce domaine ; en Italie, même tendance aux coupes franches et ne parlons pas de la Grèce...

Le spectacle vivant et les industries cinématographiques (là où elles existent encore) subissent eux aussi des coupes parfois mortelles : arrêt total des subventions au cinéma et à l'audiovisuel au Portugal où, pour compenser, le spectateur est mis à contribution avec une TVA sur le billet de cinéma augmentée de 6 à 13%. Même en Grande-Bretagne, la tendance est à la cure d'amaigrissement budgétaire (-25% entre 2012 et 2014) et à la suppression d'un tiers des 600000 postes de fonctionnaires culturels.

Dans un tel contexte, les premières

décisions de la future Commission seront observées avec attention (réforme du droit d'auteur, avenir de la copie privée) et donneront une idée de ses ambitions. Outre son poids économique non négligeable (4,5% du PIB de l'UE et 8,5 millions d'emplois), la culture est incontestablement au cœur de l'identité européenne et un puissant facteur d'échange et de compréhension entre les nations. Pour lui donner un nouvel élan, la future Commission européenne devra de toute façon relever un enjeu majeur : celui du numérique. L'urgence est là : la révolution numérique apporte à la culture et à la création les mêmes défis que ceux que la mondialisation pose à l'industrie : délocalisations, contournement des réglementations nationales, risque d'uniformisation de la création. Et, là, la Commission aura plusieurs cartes à jouer... ou pas. Sans l'Europe, l'avenir de la diversité culturelle serait certes menacé. Mais, sans culture(s), quel avenir pour l'Europe ? ■

Quelques dossiers importants de la présidence Barroso

L'EXCEPTION CULTURELLE : la présidence Delors restera marquée par la défense de l'exception culturelle (en 1993) ; celle de M. Barroso le sera par sa tentative de la remettre en cause 20 ans après. Défendue par trois Commissaires européens (Michel Barnier, Androulla Vassiliou et Antonio Tajani) et soutenue par le Parlement européen, l'exception culturelle est finalement maintenue, après une campagne de forte mobilisation des créateurs européens.

LA TAXE SUR LES FAI : bloquée et contestée par la Commission sous prétexte qu'une taxe prélevée sur les télécoms ne pouvait financer la création audiovisuelle, la taxe sur les FAI destinée à financer la télévision publique a finalement été validée par la Cour de justice européenne en juin dernier. En France cela représente un apport annuel de 250 millions d'euros.

LA DIRECTIVE SUR LA GESTION COLLECTIVE DES DROITS D'AUTEUR : grâce aux apports des députés européens, la directive adoptée – élaborée sans concertation et dans la méconnaissance de l'économie de l'audiovisuel – a finalement davantage pris en compte la spécificité de la gestion des droits des auteurs de l'audiovisuel et du cinéma.

PROGRAMME MEDIA : en mars 2011 une pétition circule en Europe pour dénoncer le projet de fusion du programme MEDIA (soutien à l'industrie audiovisuelle et au cinéma dans 33 pays européens) avec d'autres programmes communautaires et les tentatives de désengagement financier de la part de la Commission. Un nouveau programme baptisé Europe Créative/MEDIA est finalement mis en place pour la période 2014-2020.

LES DROITS D'AUTEUR : la Commission européenne vient de lancer une consultation sur le droit d'auteur. Un dossier à suivre dans les prochains mois.



Quel avenir pour

Points de vue croisés de Radu Mihaileanu et Daniele Luchetti, réalisateurs.

L'Europe vit aujourd'hui plusieurs crises (économique, sociale, d'identité...). La culture peut-elle être une réponse à ces défis posés à l'Europe ?

Radu Mihaileanu : Bien évidemment, oui ! Aujourd'hui, parmi toutes les crises que nous vivons, la crise d'identité est sans doute l'une des plus graves. Je suis convaincu que plus nous apporterons par la culture, de l'intelligence, du lien social, de l'humanisme, du recul, de la capacité à analyser, plus vite nous apporterons des solutions à toutes les crises.

Aujourd'hui le monde s'accélère, le temps est de plus en plus court dans tous les domaines, notamment économiques et industriels. On a de plus en plus besoin de gens capables de s'adapter culturellement à des situations inédites et différentes et de comprendre les cultures des autres.

Daniele Luchetti : On peut donner plusieurs définitions au mot « culture », et j'aimerais que son sens soit étendu : on peut parler de culture populaire, qui comprend, entre autres, le sport, la musique, la cuisine, le cinéma. Et la culture à proprement parler, qui comprend la

transmission de la pensée, la littérature, l'enseignement scolaire, les arts, etc. Si l'on arrive à comprendre cela, on comprend aussi que la culture n'est pas quelque chose de différent par rapport à la structure d'un continent : c'est son squelette, son système nerveux, le sang qui lui donne la vie. Je n'arrive pas à considérer la culture comme une chose « autre », qui serait en opposition avec les besoins de l'Europe. L'Europe EST sa culture. Point. Si on considère la culture comme quelque chose de contraire à l'économie, alors franchement, je crois que c'est à l'économie d'avoir des problèmes et de devoir se remettre en question par rapport à ses objectifs.

Quels sont les chantiers urgents à mettre en œuvre pour donner une ambition pour la culture en Europe ?

Radu Mihaileanu : C'est une évidence mais l'Europe doit avoir une politique culturelle affirmée, avec un véritable objectif de civilisation. Autrement dit, la culture doit être véritablement prise en compte comme une priorité et une urgence. Avec seulement 0,15% du budget de l'Europe consacré à la culture, nous en



Radu Mihaileanu (à gauche) et Daniele Luchetti, deux réalisateurs européens engagés pour la défense de la diversité culturelle.

la culture en Europe ?

sommes loin. Ce n'est évidemment pas qu'une question d'argent mais on a l'impression que l'ambition de la politique européenne en faveur de la culture se situe malheureusement à la hauteur de ces 0,15%.

Autre enjeu : celui de la fiscalité. Il existe une injustice fiscale criante entre, d'une part, des citoyens et des PME qui paient des niveaux normaux d'impôts et, d'autre part, des grandes entreprises qui, grâce à la défiscalisation, arrivent presque à s'en exonérer. Cela crée beaucoup de déséquilibres, en particulier dans la culture où les géants du Net arrivent à créer de véritables concurrences déloyales.

Cette iniquité fiscale risque aussi de remettre en cause la diversité des entreprises culturelles. À moyen terme, on risque aussi la déstabilisation de ces entreprises indépendantes qui sont l'un des vecteurs de la diversité culturelle. Sans régulation, on pourrait doucement basculer dans un monde qui verrait les GAFAs fragiliser la diversité culturelle et étouffer toute concurrence. Il serait alors difficile de faciliter l'expression d'une diversité d'opinions et artistique.

Autre question importante : ces nouveaux opérateurs du Net commencent à produire et à financer des œuvres en fonction de la demande de leurs abonnés. Si demain le critère de création est la demande et non plus la diversité

et l'offre, quel avenir prépare-t-on pour le cinéma ?

Daniele Luchetti : En ce qui concerne l'Italie, je dirais que les chantiers urgents sont : l'école, la recherche, la régulation du marché des médias via Internet, l'exploitation des bassins culturels, la mise en valeur des territoires, la protection des biens culturels, la définition de l'identité culturelle en tant que priorité absolue.

Quel message voulez-vous adresser au futur Parlement européen et à la prochaine Commission européenne ?

Radu Mihaileanu :

Je voudrais d'abord à nouveau remercier le Parlement européen de son engagement à défendre l'an dernier l'exception culturelle quand la Commission européenne souhaitait l'abandonner pour plaire aux Américains. Son soutien a été déterminant.

J'ai aussi envie de leur dire : rencontrons-nous vite ! Car il faut rapidement se mettre au travail et ouvrir tous ces chantiers concernant la culture. Ils nécessitent que créateurs et élus marchent main dans la main pour construire une belle politique culturelle.

À la Commission européenne, je dirais qu'il est temps de nouer une relation paisible et constructive qui

rompe avec ces dernières années. C'est ensemble qu'on pourra dessiner un avenir positif pour la création et la diversité culturelle.

Daniele Luchetti : Le monde de la culture est la cible de trop d'ennemis. Pour les géants de l'Internet, pour certaines forces politiques ou économiques, il semblerait qu'on puisse renoncer d'emblée à ce qui constitue nos fondements linguistiques, culturels, narratifs, artistiques en faveur du libre-échange et des règles du marché.

Accepter cette idée revient à tuer tout ce qui rend notre continent différent par rapport aux autres. Au nom du marché, tout est nivelé, tout devient identique, méconnaissable, monochrome. On ne doit pas accepter que, au nom d'intérêts économiques, les universités, les cinémas, les diversités culturelles, les langues, les traditions populaires de tous genres - de la musique jusqu'à la cuisine - soient détruits. Cela constituerait un délit que les générations à venir ne pardonneraient à personne. Il faut que ceux qui gouvernent au nom des purs intérêts économiques se rendent compte que s'il est important de préserver les moyens de subsistance, il faut également protéger la qualité de nos vies. Et il n'y a pas de qualité sans l'apport de nos biens culturels, présents, passés et futurs. ■

Albert Dupontel

Le décalage du rire

L'homme-orchestre de *9 mois ferme* cultive depuis bientôt vingt ans un univers bien à lui, entre insolence et tendresse. Des qualités récompensées par le Prix Henri-Jeanson 2013, qui lui a été remis à la SACD en février dernier. Rencontre avec un créateur en pleine écriture de son prochain film.

PROPOS RECUEILLIS PAR **GUILLAUME REGOURD**

Qu'est-ce que le prix Jeanson représente à vos yeux ?

Je suis très flatté. Henri Jeanson m'a toujours beaucoup impressionné comme citoyen. Il a été à deux reprises en prison, il était à la fois résistant et objecteur de conscience. Et puis il a marqué le cinéma. Il y a ses dialogues : « Mettre un peu d'art dans sa vie et un peu de vie dans son art. » Marcel Carné, qui était venu me voir au music-hall à mes tous débuts, m'a raconté l'origine du « Atmosphère ». Pendant l'écriture, Carné n'arrêtait pas de demander à Jeanson : « Mets-moi des choses d'atmosphère », sous-entendu des cheminées d'usine, des piétons... Jeanson en avait tellement marre de ce mot qu'il l'a mis dans la bouche d'Arletty. Personne n'imaginait que ça aurait ce retentissement. Donc voilà, le prix Jeanson, c'est important et ceux qui l'ont reçu avant moi, comme Gustave [Kervern], Benoît [Delépine], Cédric [Klapisch]... sont des gens que j'apprécie beaucoup.

D'où vient votre goût pour les personnages décalés ?

Ils m'inspirent. Je les trouve touchants. Ils ont une sorte de sagesse folle. Ils sont très humains, ont besoin de manger, de boire et d'avoir des câlins, mais sont plongés dans un monde délirant, celui dans lequel on vit. L'expression parfois burlesque, parfois agressive de mes films traduit cela. Ce n'est pas moi qui suis agressif, c'est la manière dont je perçois ce qui me parvient du monde extérieur et dont je le restitue. Bernie n'a pas de nom, c'est terrible : il réagit par une grande agressivité car il ne peut pas admettre la vérité. Bien sûr, ça m'amuse, mais au départ c'est un drame. C'est pour ça que je parle plus pour mes films de drames rigolos que de comédies, un mot que je trouve franchement péjoratif par les temps qui courent.

Comment analysez-vous le succès de *9 mois ferme* ?

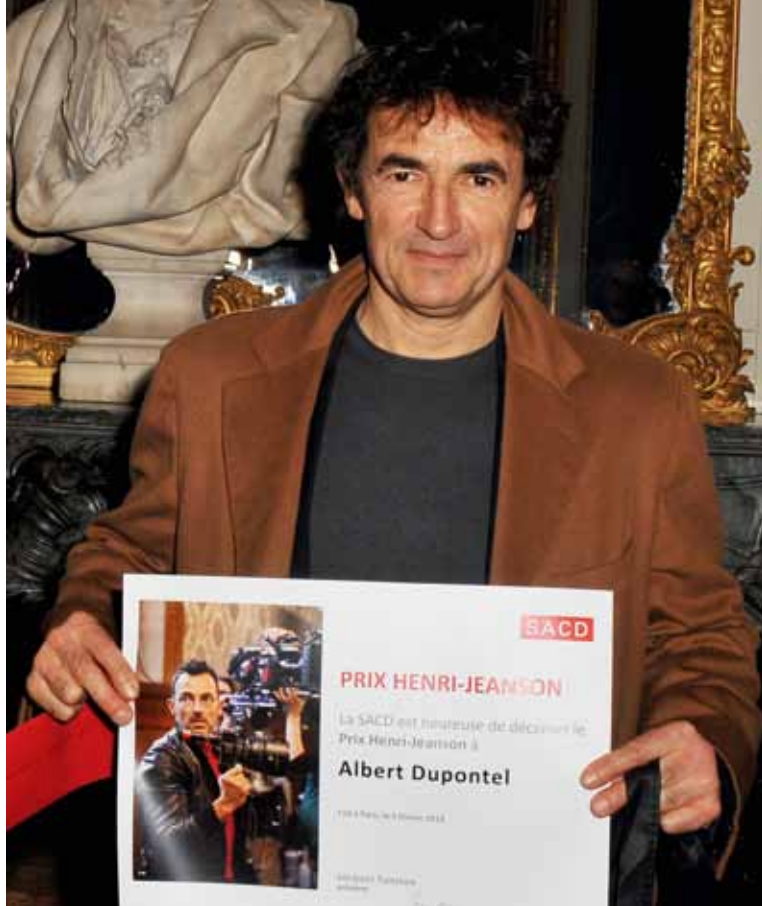
Dans mon errance intellectuelle, je suis tombé sur une histoire qui a intéressé plus de gens que d'habitude. Cette juge psychorigide enceinte d'un mauvais garnement a davantage touché. Les femmes, notamment. Dans une interview avec Volker Schlöndorff, Billy Wilder parle de ses échecs. Il ne les attribue pas à la date de sortie, ni au casting, etc., il dit simplement qu'il s'était trompé d'histoire. Pour *Le Créateur*, le véritable échec que j'ai connu, cette histoire sur les affres de la création me hantait jour et nuit. Mais en fait ça n'intéressait pas les gens. C'est dur à deviner.

Comment travaillez-vous sur le projet d'après ?

Il y a des thèmes qui m'obsèdent. J'ai passé 50 ans, et pour mon prochain film, je me demande comment je pourrai exprimer la peur de vivre. La compétition frénétique dans les sociétés occidentales entretient l'idée qu'il faut réussir avant 30 ans. Mais à force de vouloir réussir sa vie, on ne fait que la rater. Souvent, on a des idées de scènes, de gags, mais le thème c'est quoi ? Si j'arrive à le formuler oralement, après il ne reste qu'à trouver les marionnettes pour raconter l'histoire. Là, je suis parti sur une femme qui apprend qu'elle n'a plus beaucoup de temps à vivre et se lance dans la quête de son enfant, abandonné quand elle était très jeune. Elle va se heurter à une machine administrative très « brésilienne ». J'amène des personnages en crise. Ensuite, c'est de la technique.

Cette période d'écriture, vous l'aimez ou vous la redoutez ?

C'est ce que j'aime le moins. Je n'ai jamais aimé les maths, je préférais la physique, c'est plus concret. Là c'est pareil,



« Napoléon est peut-être le plus grand metteur en scène de tous les temps »

Repères

1964 : naissance à Saint-Germain-en-Laye

1990 : premier one-man show, *Sale spectacle*

1986-1988 : formation à l'École du théâtre national de Chaillot sous la direction d'Antoine Vitez

1996 : premier long-métrage, *Bernie*

1999 : *Le Créateur*

2014 : César du meilleur scénario et de la meilleure actrice (Sandrine Kiberlain) pour *9 mois ferme*

je manipule des concepts. J'ai écrit 37 pages en un an. Les gens doués travaillent vite. Cocteau a écrit *Les Enfants terribles* en 3 ou 4 jours paraît-il. Balzac a écrit 72 romans en 20 ans. Ça, pour moi, ce sont des auteurs. Pour le laborieux que je suis, c'est du phrase par phrase, idée par idée, scène par scène. Sur la phase découpage et mise en scène, je m'amuse comme un petit fou. Mais j'ai toujours peur de m'être trompé à l'écriture. C'est pour ça que je fais beaucoup de répétitions avec les comédiens.

Que vous apportent-elles ?

Elles sont là pour devancer les embûches. Quand on tourne, on est coincé entre des impératifs techniques, de temps, d'argent, de fatigue... On a intérêt à être prêts. Napoléon, qui est peut-être le plus grand metteur en scène de tous les temps, préparait minutieusement ses batailles avec ses généraux. Nicolas Marié a mis très longtemps à trouver Maître Trolos lors des répétitions. Pendant un mois, je me suis dit que cet avocat bègue était une très mauvaise idée. Et puis un jour, il le trouve et ça devient une bonne idée.

Cela vous aide-t-il de vous appuyer sur des comédiens qui, comme Nicolas Marié, vous sont fidèles ?

Ce n'est pas un hasard si aux César je lui ai demandé de monter sur scène si on avait quelque chose. Je trouvais ça plus symbolique qu'il y aille. Nicolas Marié, Philippe Uchan, Philippe Duquesne... ce sont des acteurs dont je suis client depuis très longtemps. Après, Sandrine Kiberlain, c'est une trouvaille par défaut. J'avais écrit le personnage en pensant à Emma Thompson et puis

on n'a pas pu faire le film en anglais. J'ai vu d'autres actrices. Ça ne collait jamais. Puis ma productrice a pensé à Sandrine. Ce qu'elle a amené, cette tendresse, cette émotion, je n'y avais pas du tout pensé.

La juge n'était pas écrite comme cela ?

Non et c'était une grosse erreur. Comme si, au bout d'un moment, l'écriture ne suffisait pas, je cherchais quelqu'un d'assez agressif pour le rôle mais en fait cela aurait fait doublon. Même quand elle est en colère, elle reste émouvante et jolie, Sandrine. C'était ça, la grande force. Pour *Le Vieux fusil* de Robert Enrico, j'ai appris que pendant longtemps, ils avaient pensé à Lino Ventura. Philippe Noiret en médecin de campagne qui se révolte est beaucoup plus poignant. Le génie de Depardieu en tant qu'acteur c'est de comprendre la force qu'il dégage à l'image et de jouer tout sauf la force. Ça me servira de leçon pour le prochain.

Quelles autres leçons, ou conseils, pourriez-vous adresser aux jeunes auteurs ?

Apprenez les règles pour mieux les transgresser par la suite. Des tas de bouquins de scénario disent des trucs très justes. Ce n'est pas pour autant que vous aurez les solutions à tous vos problèmes. Après c'est une question d'instinct, il faut suivre ses intuitions. Balzac disait : « L'inspiration, c'est l'occasion du génie. » Ayez de temps en temps un peu de génie pour pouvoir être inspiré. Ne racontez que ce qui vous fait plaisir, même si ça ne marche pas commercialement. Le plaisir, c'est ce qui reste quand tout est raté. ■

La SACD prépare son nouvel avenir régional

La SACD entre dans la première phase opérationnelle de construction de son réseau régional de perception Spectacle vivant.

Une nouvelle organisation au 1^{er} juillet prochain. À la suite de la dénonciation par la Sacem du protocole d'accord qui liait depuis 1964 les deux sociétés sur ce que l'on avait coutume d'appeler le réseau mixte, la SACD a pris la décision de construire son propre réseau régional. « Nous avons fait un choix stratégique d'entreprise, celui de la maîtrise de notre avenir en régions, dans l'intérêt des auteurs que nous représentons », explique Pascal Rogard, le directeur général de la SACD. « C'est un formidable enjeu pour les équipes de la SACD, que nous savons très mobilisées : il s'agit de totalement inventer et mettre en place notre nouveau modèle de perception, moderne et performant, au service des pratiques actuelles du spectacle vivant », ajoute Jacques Fansten, président de la SACD.

La SACD dispose aujourd'hui de tous les savoir-faire nécessaires. Elle gère en effet directement ses délégations de Lyon, Nantes et Nice depuis de nombreuses années. Et en 2012, la SACD a repris l'Île-de-France en gestion directe, comme le rappelle Janine Lorente, directrice générale adjointe. « Nous avons deux ans de recul sur la reprise de la perception en Île-de-France », explique-t-elle avant d'ajouter que nous avons constaté un maintien

des niveaux de perception lors de cette reprise en gestion directe.

« Nous allons démultiplier et déployer ce savoir-faire de façon maîtrisée », explique pour sa part Yves Le Coënt, directeur de la gestion des droits et du réseau à la SACD, chargé du développement et de la gestion du futur réseau régional. À ses côtés, deux responsables régionaux auxquels seront rattachées les futures équipes régionales : Éric Kessaci et Laurent Bahougne. Le dispositif s'appuiera aussi naturellement sur l'expertise et les compétences de la direction du spectacle vivant de la SACD pilotée par Linda Cornille. De surcroît, la SACD a fait appel à un prestataire de services chargé d'élaborer de nouveaux outils de détection des spectacles.

En ordre de marche

Pour faire face au calendrier serré, le plan de déploiement du réseau régional de la SACD prévoit plusieurs étapes. En premier lieu, au 1^{er} juillet prochain, l'ensemble des perceptions en régions seront effectuées depuis Paris sachant que les équipes de la SACD planifient actuellement des permanences et déplacements réguliers dans les différentes régions. Pour faire face à cette charge de travail supplémentaire des équipes du siège, un plan de recrutement portant sur 25 postes a été lancé

en avril. « Ils seront placés sous la responsabilité directe des deux responsables régionaux de la SACD et seront opérationnels au 1^{er} juillet prochain accompagnés par des experts », précise Yves Le Coënt. Parallèlement, les délégations régionales de Lyon, Nice et Nantes seront naturellement maintenues.

Ce plan stratégique a toutefois obligé la SACD à prendre une décision difficile, celle de se séparer des collaborateurs du réseau mixte. « Depuis 2012, nous avons renforcé l'investissement de la SACD dans ce réseau, ce qui passait par des relations consolidées avec les délégués régionaux qui étaient à la fois salariés de la Sacem et de la SACD », rappelle Janine Lorente. « Ils restent collaborateurs Sacem mais ne seront plus salariés SACD à compter du 1^{er} juillet prochain. Leur professionnalisme et le travail accompli pour les auteurs de la SACD n'est en rien remis en cause », ajoute Janine Lorente.

Et comme toute situation nouvelle soulève son lot d'inquiétudes, Yves Le Coënt rappelle que « Oui, l'interlocuteur unique Sacem/SACD disparaît. Nous comprenons que cela puisse faire naître des incertitudes organisationnelles au sein de certaines structures de diffusion de spectacles mais cette situation existe déjà à Lyon, Nantes

et Nice, et tout se passe très bien et en bonne intelligence. »

Redéploiement

Cette organisation de transition de gestion centralisée demeurera pendant 12 à 18 mois et permettra d'évaluer finement les besoins réels de déploiement en régions. Ce sera la phase 2 du plan de développement. « La gestion centralisée des perceptions à Paris n'est pas plus qu'une option transitoire pour nous, la seule réalisable et réaliste dans les délais impartis », remarque Yves Le Coënt. « La SACD sera présente en régions dès 2015 », ajoute Pascal Rogard. « Nous avons mûrement réfléchi ce choix stratégique après une analyse fine de toutes les alternatives envisageables, ce qui nous a conduits au choix le plus raisonnable, celui du dynamisme, au vu du fort attachement de la SACD au spectacle vivant - son origine - et de l'importance que revêt pour la société une implantation dans les régions », souligne-t-il. « Nous construisons le réseau performant de demain », résume Pascal Rogard en guise de mot de début, le début d'un nouveau réseau régional. ■

Le spectacle vivant à la SACD en 2013 : quelques données clés

10 000

10 000 auteurs actifs dans le domaine du spectacle vivant pour un nombre total d'œuvres déclarées approchant les 6 500.

57 600 000

La SACD a perçu 57,6 millions d'euros de droits concernant 16 466 spectacles et 214 700 représentations en France (chiffres de 2012).

25 000

En tant que diffuseurs payeurs de droits, le secteur public représente environ 13 millions d'euros de perception pour environ 25 000 représentations annuelles, contre 17,4 millions pour le théâtre privé (producteurs syndiqués SNDTP, SNES et PRODISS) et 22,9 millions pour les structures indépendantes (compagnies, sociétés commerciales et lieux non syndiqués et sans traité particulier).

17 %

Les pratiques « amateur » représentent 17 % des représentations.

71 %

Le théâtre occupe toujours une place prépondérante dans le domaine du spectacle vivant avec 71 % des déclarations, 84 % des représentations et 63 % des répartitions. Viennent ensuite la musique/lyrique, la danse/chorégraphie, les arts du cirque et, enfin, les arts de la rue.

4 575

L'année 2013 est marquée par un accroissement du nombre d'œuvres théâtrales déclarées (4 575 contre 3 841 en 2012). Mais aussi une baisse des représentations qui confirme la tendance observée ces dernières années : 168 608 représentations contre 177 454 en 2012 et 188 105 en 2010. Dans le même temps les répartitions sont plus stables, voire en légère hausse : 34,8 millions d'euros, contre 32,8 en 2012.

275

275 œuvres ont été déclarées à la SACD au titre de la mise en scène, soit environ 5 % des spectacles donnés dans un cadre professionnel et environ 30 000 représentations.

Classification et conséquences

La reclassification de *Nymphomaniac* par un juge des référés est lourde de conséquences, tant économiques que philosophiques. Retour sur cette affaire par Laurent Heyneman, président de la Commission cinéma de la SACD.

Conformément à l'avis de la Commission de classification des œuvres cinématographiques, la ministre de la Culture a accordé un visa d'exploitation à *Nymphomaniac* assorti d'une interdiction aux moins de 12 ans pour le film 1, aux moins de 16 ans pour le film 2. S'appuyant sur un article du Code pénal, et alléguant la présence d'images dites pornographiques, l'association intégriste « Promouvoir » est intervenue, avant même d'avoir vu les deux films, pour faire modifier les restrictions du visa d'exploitation. Un juge des référés a interdit le premier film aux moins de 16 ans et le deuxième volet aux moins de 18 ans.

Et alors, diront certains ? Alors, l'affaire est grave. Sur le plan économique d'abord. Chacun sait maintenant que le financement du cinéma est intimement lié avec sa possibilité d'assurer aussi une longue et fructueuse exploitation à la télévision.

Une réglementation qui date de 2005 a instauré une signalétique de prévention lors de la diffusion des films à la télé. Ce sont les diffuseurs seuls qui décident de la catégorie dans laquelle ils placent leurs programmes. Le CSA a divisé les films en cinq catégories et les ennuis commencent à la catégorie III,

« Films pouvant troubler les mineurs de moins de 12 ans, notamment lorsque le programme recourt de façon systématique et répétée à la violence physique ou psychologique. » Ces films ne doivent pas être diffusés avant 22 heures. À titre exceptionnel, il peut être admis une diffusion après 20 heures 30 de programmes de cette catégorie. Pour les œuvres cinématographiques interdites en salles aux mineurs de moins de douze ans, le nombre de ces exceptions ne peut excéder quatre par an. On sait déjà que ces quatre exceptions sont utilisées par les diffuseurs pour la programmation de blockbusters américains d'action ayant rencontré un grand succès populaire. Les créneaux sont donc de facto inexistants.

On comprendra le peu d'enthousiasme des financiers, producteurs ou diffuseurs à investir sur des œuvres risquant d'être frappées d'une telle restriction. En amont de la décision de production, sur les fonds baptismaux du financement de l'œuvre, plane cette menace qui porte atteinte à la diversité des inspirations, à l'audace... et qui induit pour beaucoup d'entre nous une auto-censure bien dommageable.

Mais ce qui est grave dans cette affaire, c'est le contournement de l'usage. La Commission de contrôle, qui octroie des visas aux films, date de l'après-guerre. Vigilante mais tolérante, elle assume avec justesse la responsabilité de donner un avis sur ce qui doit être exposé, dans la perspective de la protection des téléspectateurs les plus jeunes et les plus fragiles. Elle est d'essence républicaine puisqu'elle n'intervient pas dans son jugement sur le fond politique, idéolo-

gique ou religieux des œuvres. La Commission comprend 28 membres titulaires et 55 suppléants. Présidée par un conseiller d'État nommé par décret du Premier ministre, elle représente les différentes parties prenantes au débat de société qu'appelle la classification des films (ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Éducation nationale, de la famille et de la jeunesse, professionnels du cinéma, représentants du monde médical ou spécialistes des sciences humaines qualifiés dans le domaine de la protection de l'enfance et de l'adolescence). Y siège aussi un expert du ministère de la Justice, un représentant du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, deux délégués désignés de l'Union nationale des associations familiales et de l'Association des maires de France, et un représentant du Défenseur des enfants. Il y a aussi des représentants des jeunes. Depuis 1949, la simple existence de cette commission et la sagesse de ses avis encadrent et garantissent l'exploitation paisible des films contre les manifestations lobbyistes et les influences locales. Elle labélise les films et laisse ainsi peu d'espace aux agitations isolées, qui peuvent (notamment en période électorale) vouloir rallier les faveurs de leurs concitoyens en interdisant les films.

La commission de contrôle est un bouclier protecteur de la liberté d'expression dans la mesure où elle étalonne l'exhibition du film et le rend moins vulnérable aux attaques moralistes ou idéologiques. Et si les contournements se généralisent, le principe même d'équilibre est remis en cause. Et que devient la tolérance ? ■



© LN PHOTOGRAPHERS



Norman



Le lauréat, Kevin Tran



Cyprien

Académie SACD-YouTube, saison 2

Entre rencontres, discussions, animations et Prix, les créateurs du web étaient au centre de la journée spéciale organisée par l'Académie SACD-YouTube, le 10 avril dernier.

Pour sa deuxième édition, l'Académie SACD-YouTube s'est transformée cette année en lieu d'échanges et de rencontres entre créateurs de différentes cultures et de différentes origines. Plus de 200 créateurs ont participé à cet après-midi au programme ludique mais sérieux et riche en surprises.

Et pour cette deuxième édition, le jury avait sélectionné 5 vidéos (à découvrir ou re-découvrir sur la chaîne YouTube de la SACD). C'est à Kevin Tran (*Le rire jaune*), pour sa vidéo *Avoir un frère*, que le public, présent lors de cette journée du 10 avril a choisi d'attribuer le prix Académie SACD-YouTube, à l'issue d'un vote.

Outre une dotation de 3000 euros, le lauréat bénéficiera d'une formation individuelle sur la création et/ou l'amélioration de la gestion de sa chaîne YouTube (management de chaîne, développement d'audience, outil de gestion de droits et protection). Sa vidéo sera également diffusée sur studio 4.0, la plateforme de la webcréation de France 4. ■

* Présidé par François Rollin, le jury était composé d'Aude Gogny-Goubert, comédienne et metteur en scène, Chloé Marçais, scénariste et dialoguiste et Jérémy Pouilloux, producteur.

L'espace auteur, le plein de services

La SACD vient de rénover l'espace auteur de son site pour une meilleure visibilité des services et avantages offerts.

L'espace membre du site de la SACD devient l'espace auteur, plus lisible, plus clair. Tous les auteurs SACD ou leurs représentants peuvent se connecter à leur espace privé en un clic à partir de la page d'accueil du site www.sacd.fr, tout en haut à droite.

Nombreux sont les auteurs qui ont déjà pris l'habitude de se rendre sur leur espace pour consulter leurs bordereaux de droits en ligne ainsi que différents documents utiles. Chaque année la gamme des services proposés dans cet espace s'étoffe. Derniers lancements : un formulaire enrichi de modification des informations personnelles, un simulateur de droits audiovisuels, la possibilité d'effectuer ses at-

tations de diffusion sur Internet, les calendriers de répartition... Et, toujours, une gamme d'avantages proposés aux auteurs de plus en plus large.

Tout d'horizon de l'ensemble des services et avantages proposés dans un espace qui vaut le détour.

Gérer son compte en ligne

À tout moment un auteur peut très facilement accéder à ses bordereaux de droits, factures de TVA et attestations de revenus. Avec ce type de services, la dématérialisation prend tout son sens : gain de temps et facilité d'utilisation. L'auteur peut aussi accéder à des fonctions classiques de gestion de compte : modifier son mot de passe ainsi que ses coordonnées. Mis en place récemment, un autre service de l'espace auteur propose d'effectuer ses attestations de diffusion sur Internet. Cette attestation est exclusivement réservée aux œuvres (vidéos) diffusées en premier lieu sur le web, autrement dit les œuvres web-natives. Les œuvres éligibles à la rémunération par la SACD sont celles relevant de l'official content sur Dailymotion et les vidéos partenaires sur Youtube (une attestation par plateforme). Toute œuvre faisant l'objet de la présente attestation de diffusion doit préalablement

être déclarée au répertoire de la SACD ou faire l'objet d'une déclaration dans les plus brefs délais.

S'informer pour connaître et comprendre

Parce qu'il n'est pas toujours évident pour un auteur de comprendre les mécanismes et les règles régissant le montant de ses droits, la SACD propose en ligne des documents utiles et infos pratiques pour l'aider : les notices explicatives des bordereaux de droits pour le spectacle vivant et l'audiovisuel ; les règles et le calendrier de répartition audiovisuelle afin qu'il puisse prendre connaissance des dates auxquelles il pourra toucher ses droits.

Un auteur peut également connaître les valeurs minutaires pour la télévision, exprimées en droits bruts (avant les déductions des cotisations sociales obligatoires et des frais de gestion) et qui concernent les diffuseurs nationaux hertziens. Mais aussi : les retenues statutaires audiovisuelles et du spectacle vivant, les cotisations sociales obligatoires.

Très prisé des auteurs de l'audiovisuel et du cinéma, le simulateur de droits permet d'accéder en quelques clics à une estimation du montant des droits bruts que pourrait ou pourra générer la diffusion d'une œuvre dans des conditions

Une mine d'informations sur les aides à la création en France

Trouver une aide à l'écriture ou à la production, dénicher une résidence pour faire aboutir sa création, s'informer sur un concours ou sur les conditions d'inscription pour un prix, découvrir des lieux ressources... Tout auteur s'est trouvé au moins une fois dans sa vie confronté à ce genre de besoins. Le moteur de recherche multi-critères proposé dans l'espace auteur recense tous les types de dispositifs ou d'organismes (pérennes) pouvant apporter un soutien financier ou un conseil/accompagnement pour la création audiovisuelle et le spectacle vivant. Une mine d'informations à explorer sans modération.



L'espace auteur est accessible en un clic à partir de la page d'accueil du site www.sacd.fr

Le dépôt en ligne :

En 2012, le lancement d'e-dpo, coffre-fort numérique qui permet de protéger ses œuvres en un seul clic a marqué dans l'innovation au service des auteurs. Pour un tarif modique (de 20 à 40 euros selon le nombre d'œuvres déposées), un auteur peut protéger sa création pendant au moins 5 années (période renouvelable). www.e-dpo.com

simples de diffusion. Pour affiner cette simulation en tenant compte de conditions de diffusion plus complexes, il est toujours possible de contacter, en complément, le Pôle Auteurs et Utilisateurs.

Des avantages diversifiés

Les auteurs membres de la SACD peuvent bénéficier de dizaines d'offres pour sortir, lire, voyager, se divertir ou faire du sport. Ces offres émanent de partenaires leaders dans leur secteur ou très attractifs (Club Med, Pierre & Vacances, Center Parcs, Cité de la Musique, Centre Georges Pompidou, MK2 etc.). Ponctuellement la SACD propose également des invitations (Salon du Livre, expositions, journées-débats etc.).

Des services plus nombreux

Afin de favoriser les auteurs dans leur processus de travail et leurs

recherches, la SACD propose un certain nombre de services professionnels dans l'espace auteur.

Aides à la création : accès à un moteur de recherche sur les aides à la création en France, très complet et mis à jour quotidiennement. Un outil précieux (cf. encadré p.14) ;

Catalogue de la Bibliothèque : possibilité d'accéder à près de 40 000 références à partir d'un moteur de recherche multi-critères ;

Maison des Auteurs : lieu d'accueil et de travail pour les auteurs et les professionnels, de rencontres et d'échanges, de rendez-vous, de projections, de lecture, de consultations sur Internet, de réunions et de visionnage. Les auteurs ont la possibilité d'y réserver des bureaux de travail, l'auditorium pour une projection publique, avec des tarifs très attractifs ;

Moisson des Traductions : base de données bilingue (français/anglais) unique en son genre, elle permet d'accéder aux textes francophones traduits dans différentes langues. Visant à répertorier le plus grand nombre de traductions, en toutes langues, de pièces de théâtre d'auteurs contemporains francophones, elle rassemble à ce jour 6 000 traductions en 46 langues différentes, de plus de 1 100 auteurs.

Sans oublier la rubrique Information : appels à projets, invitations, alertes...

L'espace auteur, 100 % efficace

Et pour ceux qui ne se souviennent pas de leur mot de passe, rien de plus simple, cliquez sur le bouton "Aide" du pavé de connexion à l'espace auteur (en haut à droite de la page d'accueil du site). À partir de votre identifiant (code de 6 chiffres mentionné sur vos bordereaux) vous pouvez alors demander à recevoir un nouveau mot de passe. C'est simple et rapide.

19 juin 2014

Assemblée Générale, le choix

Comme chaque année, l'Assemblée Générale sera un grand moment de rassemblement, le 19 juin prochain. C'est une occasion unique de débattre des grandes orientations prises par la SACD pour défendre vos droits et choisir les actions à mettre en œuvre en faveur de vos créations. Un rendez-vous à ne pas manquer.

Le jeudi 19 juin 2014, à 14h30, tous les associés de la SACD sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire. Pour approuver les comptes et le rapport d'activité de l'année écoulée, évoquer des questions posées par les auteurs* mais aussi, bien sûr, élire les nouveaux membres du conseil d'administration et des commissions de contrôle du budget et du droit de communication.

Cette année, 12 postes sont à pourvoir, au sein des trois instances (voir ci-contre).

Au cours des semaines écoulées, différents auteurs ont fait acte de candidature pour ces différents postes. Leurs CV et déclaration d'intention peuvent être consultés sur l'espace auteur du site www.sacd.fr. Ils sont également à la disposition des auteurs au siège de la SACD ou peuvent vous être adressés par la poste, sur demande.

Chaque associé est invité à voter pour l'élection de ces nouveaux membres. Au moins 30 jours avant l'Assemblée Générale (art. 35-1

des statuts), il reçoit une convocation individuelle par voie postale (ou électronique pour ceux qui l'ont expressément demandé), avec l'ordre du jour de l'Assemblée et l'ensemble du matériel de vote. Les associés convoqués par voie postale pourront exprimer leurs votes par correspondance postale ou électronique ou en venant en séance. Ceux convoqués par voie électronique ne pourront exprimer leurs votes que par correspondance électronique ou en venant en séance.

Les associés ont donc le choix entre 3 modes de vote :

(cf. schéma p.18)

• **Vote électronique**

Le vote électronique sera ouvert à tous les associés, du 19 mai 2014 à zéro heure au 16 juin 2014 à midi (heure de Paris), sur un site dédié dont les modalités d'accès figurent sur les convocations.

• **Vote par voie postale**

Les associés pourront voter par correspondance postale, selon les modalités et au moyen du matériel de vote qui leur seront adressés avec la convocation.

Leurs votes devront parvenir au siège de la Société au plus tard le 16 juin 2014 à midi (heure de Paris), c'est-à-dire 3 jours avant la tenue

de l'Assemblée Générale (art. 37-II des statuts).

• **Vote sur place**

Les associés pourront voter lors de l'Assemblée Générale, en séance sur présentation de leur carte de membre (voir p.18 pour obtenir sa carte de membre) ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

Le mode de vote choisi pour l'Assemblée s'appliquera à l'ensemble des scrutins concernant ladite assemblée : le vote des résolutions et les élections des candidats aux instances statutaires. En Assemblée Générale Ordinaire, les décisions (élection des candidats aux différentes instances et approbation des résolutions) sont acquises à la majorité relative des voix des votants, à l'exception de la décision concernant la répartition des sommes provenant de la rémunération pour copie privée (affectées à des actions culturelles) qui requiert la majorité des deux tiers (art. L 321-9 du CPI). ■

* Pour pouvoir être inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, les questions écrites des associés doivent parvenir au conseil d'administration sous pli recommandé avec avis de réception, au plus tard 45 jours avant l'assemblée (art. 34-II des statuts), soit le lundi 5 mai 2014.

DATES À RETENIR

05.04.2014 →	Clôture des candidatures
18.04.2014 →	Mise à disposition des dossiers des candidats, des rapports et comptes sociaux de l'exercice 2013. Les dossiers des candidats seront accessibles sur l'espace auteur du site www.sacd.fr et disponibles au siège de la SACD. Ils pourront également vous être adressés par la poste à votre demande. Contact : Muguette Henry - Tél. 01 40 23 44 09 – muguette.henry@sacd.fr
19.05.2014 →	Ouverture du vote par correspondance postale ou électronique pour l'élection des candidats et le vote des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
16.06.2014 →	Clôture des votes par correspondance ou par voie électronique (à midi heure de Paris)
19.06.2014 →	14:30 Assemblée Générale Ordinaire au Théâtre de l'Œuvre (55 rue de Clichy - Paris 9 ^e)

des auteurs

À compter du 18 avril 2014, les rapports et les comptes sociaux de l'exercice 2013 seront consultables à la Société, ainsi que sur votre espace auteur accessible à partir du site www.sacd.fr

Direction administrative et financière
11 bis, rue Ballu, 75442 Paris cedex 09
De 9h à 17h45, du lundi au jeudi et de 9h à 17h, le vendredi.

Retrouvez toutes les informations sur l'espace auteur du site www.sacd.fr

1. ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS

Le rôle des différentes instances de décision

CONSEIL D'ADMINISTRATION

31

8 postes à pourvoir

Durée du mandat : 3 ans

DISCIPLINES	POSTES À POURVOIR
Auteurs d'œuvres dramatiques (dont 1 auteur de théâtre et 1 auteur des arts de la rue)	2
Compositeur dramatique	1
Scénaristes et/ou réalisateurs d'œuvres cinématographiques	2
Scénariste d'œuvres télévisuelles	1
Réalisateur d'œuvres télévisuelles	1
Auteur d'œuvres radiophoniques	1

LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Définir la politique de la société
- Arrêter le budget annuel
- Déterminer, pour les droits relevant de la gestion collective, les barèmes et les clés de répartition
- Procéder au classement des œuvres
- Se prononcer sur l'admission de nouveaux associés
- Décider, s'il y a lieu d'accorder une assistance judiciaire ou sociale à un membre de la société
- Définir les conditions d'attribution du budget d'action culturelle dans les différents répertoires

COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

9

3 postes à pourvoir

Durée du mandat : 3 ans

DISCIPLINES	POSTES À POURVOIR
Auteur d'œuvres du spectacle vivant	1
Auteur du répertoire de l'audiovisuel	2

LE RÔLE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

- Consultation pour avis sur l'adoption du budget par le Conseil d'administration
- Suivi de l'exécution du budget et rédaction d'un rapport présenté en Assemblée Générale
- Réunion une fois par mois

COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

6

1 poste à pourvoir

Durée du mandat : 3 ans

DISCIPLINES	POSTES À POURVOIR
Auteur d'œuvres du spectacle vivant	1

LE RÔLE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

- Saisie par l'associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés aux art. 35-III et 35-IV des statuts, elle émet des avis motivés ensuite notifiés au demandeur et au Conseil d'administration
- Présentation d'un rapport d'activité à chaque Assemblée Générale
- Réunion au moins une fois par trimestre

PLUS D'INFORMATIONS

Direction administrative et financière

Tél. 01 40 23 44 09 – muguet.henry@sacd.fr

Vous pouvez consulter les statuts sur le site

www.sacd.fr – SACD – l'organisation ou dans l'espace Téléchargement

2. COMMENT VOTER



3 MODES DE VOTE



VOTE



POUR ÉLIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

8 postes à pourvoir

COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

3 postes à pourvoir

COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

1 poste à pourvoir

L'accès à l'Assemblée : Tout associé pourra participer à l'assemblée (qu'il ait ou non voté préalablement par voie électronique ou postale) sur présentation de sa carte de membre ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

Si vous n'avez pas encore reçu votre carte de membre, merci de bien vouloir en formuler la demande par mail ou par courrier, accompagnée d'une photographie d'identité (mentionnant vos nom et prénom) au :

Pôle Auteurs Utilisateurs - 11 bis rue Ballu - 75442 Paris cedex 09

Mail : adhesion@sacd.fr - Tél. : +33 (0)1 40 23 44 95

Retrouvez toutes les informations sur votre espace auteur du site www.sacd.fr

New York à l'heure culturelle française

Avec l'avènement du Festival Danse et les prémices d'une French Theater Season à venir, New York accueille deux événements faisant la part belle aux talents français. Deux initiatives soutenues par l'Action culturelle de la SACD.

Entre 2011 et 2013, les « curators » et directeurs artistiques de 14 institutions new-yorkaises (des salles de spectacle allant de 60 places pour la plus petite à 2000 places pour la plus grande) se sont rendus en France pour découvrir la nouvelle scène chorégraphique. De ces voyages et de leurs rencontres, ils sont revenus avec nombre de propositions pour alimenter la programmation d'un nouvel événement culturel à New York baptisé *Danse*. Initié par le service culturel de l'ambassade de France aux États-Unis, en partenariat avec l'Institut français et le Ministère de la Culture et de la Communication, *Danse* se veut être un événement complet, une plateforme de réflexion autour de la danse contemporaine et ses enjeux, en France, aux États-Unis et dans le monde.

Ainsi, pendant une période intensive de trois semaines – du 1^{er} au 18 mai 2014 – 16 « premières » américaines de spectacles de chorégraphes français confirmés et émergents (cf. encadré) sont proposées au public new-yorkais dans les salles partenaires ; une série de conférences et tables rondes publiques pour réfléchir, débattre, échanger autour du rôle de la danse aujourd'hui est également prévue ; enfin, deux publications en anglais paraissent à l'occasion : une anthologie de 25 textes français et



© Laurence Halloy

Affari Esteri

américains écrits ces 10 dernières années autour de l'art chorégraphique et un catalogue critique, en partenariat avec la maison d'édition *Les Presses du Réel*. De quoi alimenter la réflexion de tous les aficionados, artistes et professionnels de la danse contemporaine.

Cette première édition de l'événement est dédiée au chorégraphe Alain Buffard, décédé en 2013, dont l'opéra chorégraphique *Baron samedi* est montré pour la première fois aux États-Unis.

Une French Theater Season

Cette année encore le French Institute alliance française (Fi : af) propose une programmation théâtrale permettant aux talents français d'accéder à la scène artistique new-yorkaise. Cinq pièces ayant déjà connu le succès dans l'hexagone sont présentées au public new-yorkais au fil de l'année. Parmi elles, *La vénus au phacochère* de Chris-

tian Siméon, avec Alexandra Lamy, soutenu depuis ses débuts par la SACD (Prix Durand Beaumarchais-SACD, lecture dans le cadre de Voix d'auteurs au Festival d'Avignon, avant d'être jouée au Théâtre de l'Atelier, Paris). Cette programmation 2014 se veut être une étape avant le lancement d'une Saison de théâtre français à New York 2014-2015 à l'automne prochain. Une façon de donner une impulsion au théâtre contemporain français à l'échelle internationale. ■

ET AUSSI
AMOURITURE ET DORMEZ-VOUS ! AU ROYAUME-UNI

Le producteur/festival anglais *Crying out loud* accueille deux créations en résidence : *Amouriture*, un nouveau projet de la ventriloque/jongleuse/contorsionniste Jeanne Mordoj (compagnie Bal), mené avec Les Subsistances à Lyon et *Dormez-vous ?* de la compagnie L'Insomnante (Claire Ruffin). Une fois créés, ces spectacles seront présentés outre-Manche. Du 1^{er} mai au 30 juin, Londres

LES INVITÉS :

Cédric Andrieux et Christophe Ives ; Cecilia Bengolea et François Chaignaud ; Alain Buffard (à titre posthume) ; Ashley Chen ; Emmanuelle Huynh ; Latifa Laâbissi ; Maud Le Pladec ; Frédéric Nauzyciel ; le Ballet de l'Opéra de Lyon ; Thierry Thieû Niang ; Pierre Rigal ; Christian Rizzo ; Edmond Russo et Shlomi Tuizer (Affari Esteri) ; Claudia Triozzi ; Annie Vigier et Franck Apertet (Les gens d'Uterpan) ; David Wampach.

FESTIVALS

MAI

Festival de Cannes

La SACD est un partenaire fidèle du Festival de Cannes et propose de nombreux rendez-vous tout au long de l'événement.



Le Pavillon des Auteurs de la SACD situé à la Pantiéro, est un lieu incontournable où les auteurs et l'ensemble des professionnels du monde du cinéma se rencontrent, échangent et débattent des enjeux qui animent la création cinématographique.

Représentante de tous les auteurs, scénaristes et réalisateurs, la SACD soutient et encourage toutes les écritures de cinéma, notamment par le Prix du scénario qu'elle a initié en 1994, remis lors de la cérémonie de clôture du Festival. Comme chaque année, grâce à son action culturelle financée par la copie privée, la SACD soutient également à Cannes toutes les sélections : Quinzaine des réalisateurs, Semaine de la Critique et ACID, afin de mettre en lumière et de récompenser le rôle essentiel des auteurs dans la création de films. Le comité de sélection de la SACD décerne deux prix : le Prix SACD remis à un long métrage francophone en clôture de La Quinzaine des Réalisateurs et le Prix SACD remis à un long-métrage en compétition à La Semaine de la Critique.

Du 14 au 25 mai

www.festival-cannes.com



RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES DE SEINE-SAINT-DENIS

Inscrites au cœur de la Seine-Saint-Denis, déployées sur une dizaine de théâtres quadrillant tout le territoire, les Rencontres chorégraphiques se veulent par définition ouvertes sur le monde. Chaque année, elles permettent l'émergence et la reconnaissance de chorégraphes français et internationaux et constituent à ce titre un rendez-vous incontournable de la danse contemporaine. Parmi les nombreux artistes invités cette année : Cindy Van Acker, Daniel Linehan, Cristina Rizzo, Myriam Gourfink, Olivier Dubois et Le Ballet national de Marseille...

Du 6 mai au 14 juin

www.rencontres-choregraphiques.com



AMBIVALENCE(S)

La Comédie de Valence propose Ambivalence(s), un festival de créations où les écritures dramatiques contemporaines et la ville se mêlent et se questionnent. À ciel ouvert ou à livre ouvert, artistes et spectateurs sont invités à y investir l'espace public. Avec pour mot d'ordre « (no) sex (no) city », la quatrième édition du festival se penche cette année sur le thème du désir et s'ouvre pour la première fois à la danse. Parmi les artistes invités cette année : Norah Krief, Fabrice Melquiot, Pere Faura...

Du 22 au 28 mai

www.comedie-devalence.com

JUIN



JUNE EVENTS

Accueilli par l'Atelier de Paris-Carolyn Carlson dans théâtres de la Cartoucherie et dans quelques autres lieux complices, June Events favorise la découverte de jeunes talents aux côtés de chorégraphes plus confirmés et continue à affirmer son ouverture à l'international. Dans une ambiance invitant à l'échange, l'événement permet la diffusion auprès du grand public de spectacles conçus tout au long de la saison par les compagnies en résidence. Au programme de cette huitième édition : 23 représentations, 16 compagnies invitées, 80 artistes et 8 créations (de Danya Hammoud, Claire Croizé, Maud Le Pladec, Tomeo Vergès, DD Dorvillier et Rosalind Crisp, notamment).

Du 4 au 20 juin

www.junevents.fr



MANIFESTE

Rendez-vous de la création et de l'émergence à Paris, ManiFeste-2014 replace la musique au centre des « arts du temps » (théâtre, danse, cinéma, arts numériques...). L'Ircam réunit ainsi pendant un mois compositeurs et interprètes, metteurs en scène, acteurs, vidéastes, chorégraphes, danseurs etc. À l'affiche : des créations de Yuval Pick et Georges Aperghis, un portrait de Philippe Leroux, l'électronique de Robert Henke et Raphaël Cendo, la voix de Michel Foucault et un inédit de Pierre Guyotat ; et trois musiciens d'exception présents comme chefs d'orchestre et compositeurs : George Benjamin, Peter Eötövös et Matthias Pintscher.

Du 11 juin au 10 juillet

www.ircam.fr

SPECTACLES

JUILLET



UZÈS DANSE

Le festival de la nouvelle danse du Centre de développement chorégraphique Uzès danse entrera cette année dans sa 18^e année. Pour sa majorité, il accueille notamment :

Pi : es (pour Alain Buffard), Gaëtan Bulourde, Emmanuel Eggermont, Mathilde Gautry, Danya Hammoud, Matthieu Hocquemiller, Clément Layes, Anne Lopez, Maria Munoz, Diederik Peeters, Fabrice Ramalingom, Arnaud Saury-MMFF, Maguelone Vidal...

Une rencontre SACD est prévue le dimanche 15 juin à 13h.

Du 13 au 18 juin
www.uzesdanse.fr



FESTIVAL D'ART LYRIQUE D'AIX EN PROVENCE

Cette année encore, la SACD apporte son soutien au cycle d'ateliers Opéra en création qui se tient du 24 juin au 4 juillet, en préambule du festival. Ces ateliers dédiés à la création d'opéra sont l'occasion pour de jeunes créateurs (compositeur, chef d'orchestre, dramaturge, metteur en scène, scénographe, etc.) d'être accompagnés sur des projets, d'assister au processus de répétition des productions du festival. Une vingtaine de compositeurs participent à cette 66^e édition qui rendra par ailleurs hommage à Patrice Chéreau.

Du 2 au 24 juillet
www.festival-aix.com

AVRIL



© Juan-Manuel Abellan

PIERRE. CISEAUX. PAPIER.

Soutenue par la SACD, La piste d'envol - le rendez-vous des coups de cœur du Comité de lecture du Rond-Point - propose une lecture de la pièce de Clémence Weill, dirigée par Laurent Brethome. Une partition à trois voix qui surfe, avec un humour caustique, sur les clichés contemporains de notre inévitable routine.

Le 29 avril au Théâtre du Rond-Point, Paris

MAI



CHANTIER WOZZECK

Mireille Larroche et les artistes de la Péniche Opéra s'emparent de *Wozzeck*, chef d'œuvre de l'avant-garde viennoise, pour composer à leur tour un opéra. Avec une musique d'Aurélien Dumont, sur un livret de Dorian Astor. Créé au Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine, cet opéra a bénéficié du Fonds de Création Lyrique SACD 2013.

Du 16 au 20 mai au Théâtre Jean Vilar, Vitry-sur-Seine.
Le 26 mai 2014 au Grand Théâtre de Calais



LE BALCON

En 2002, passé le soufre et le scandale, le compositeur hongrois Peter Eötvös a tiré de *Le Balcon*, la pièce de Jean Genet un opéra de chambre. Un opéra en dix tableaux dont le livret est écrit par Françoise Morvan, et la mise en scène signée par Damien Bigourdan. Ce spectacle a bénéficié du Fonds de Création Lyrique SACD 2013.

Du 20 au 24 mai au Théâtre de l'Athénée, Paris

Hertz

 Pour de plus beaux voyages

10% de remise avec Hertz et la SACD

Remise sur le tarif public le moins cher de Hertz (paiement immédiat), pour vos locations de véhicules de tourisme et utilitaires, toute l'année, en France et à l'étranger*.

Information et réservation : **01 55 69 55 59** (appel non surtaxé), annoncez votre code de remise **CDP 593899**

* Sauf DOM-TOM, Corse, États-Unis et agences franchisées ne participant pas à l'opération. Offre soumise à disponibilité, variable et modifiable toute l'année.

www.hertz.fr

Fonds SACD

Tout au long de l'année, la SACD soutient la création au travers de fonds financés par son action culturelle.

ÉCRIRE POUR LA RUE

Depuis quelques années, la SACD, en partenariat avec la DGCA, a mis en place un dispositif d'accompagnement des écritures originales pour l'espace public Écrire pour la rue. Il s'agit : de reconnaître la singularité des écritures pour l'espace public et les auteurs/concepteurs qui l'incarnent ; d'accompagner financièrement les auteurs/concepteurs dans la phase d'élaboration des écritures ; de favoriser ces démarches dans des lieux et avec des partenaires qui poursuivront ces projets jusqu'à leur aboutissement ; d'inciter des démarches innovantes, avec des rencontres artistiques élargies, en tenant compte des enjeux liés à l'espace public.

L'aide financière porte sur :

- la recherche documentaire précédant la phase d'écriture,
- les éventuels frais de déplacement pour repérage, matériel documentaire,
- les collaborations avec d'autres personnes.

Nouveau !

Déposez votre dossier en ligne sur le portail des soutiens de la SACD et de l'association Beaumarchais-SACD : <http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>.
Date limite de dépôt des dossiers : le **9 mai 2014**.

FONDS DE CRÉATION LYRIQUE

La SACD apporte son soutien à la création et à la production d'œuvres dramatiques et lyriques contemporaines, dans le cadre de fonds gérés par l'Action culturelle : le FCL, initié par la SACD, est chargé d'attribuer une aide aux projets professionnels de création et de reprise d'ouvrages lyriques contemporains d'expression francophone. Cette aide concerne l'opéra, le théâtre musical et la comédie musicale.

Une commission composée de deux représentants du ministère de la culture - DGCA - deux représentants de l'ADAMI, un représentant du FCM, deux représentants de la SACD se réunit deux fois par an, en juin et en décembre.

Nouveau !

Déposez votre dossier en ligne sur le portail des soutiens de la SACD et de l'association Beaumarchais-SACD : <http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>.
Date limite de dépôt des dossiers : le **20 mai 2014**.

➔ **Pour consulter les résultats du Fonds musique de scène et du Fonds Théâtre (résultats de la commission du 2 juin 2014), rendez-vous sur www.sacd.fr à la rubrique Soutiens.**

Magazine des auteurs N°166 • Printemps 2014

Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination éditoriale :
Caroline Collard

Conception graphique :
Dimaj Studio

Impression : SPEI

Couverture :
Le Goff & Gabarra

SACD

11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09
magazinedesauteurs@sacd.fr
Tél. : 01 40 23 44 55

Conseil d'administration 2013-2014

Président :
Jacques Fansten (télévision)

Premier vice-président :
Yves Nilly (radio)

Vice-présidents :
Sophie Deschamps
et Caroline Huppert (télévision)
Laurent Heynemann (cinéma)
Louise Doutreligne (théâtre)
Louis Dunoyer de Segonzac (musique)

Administrateurs délégués :

Catherine Cuenca (création interactive)
Philippe Goudard (arts du cirque)
Daniel Larrieu (danse)
Didier Long (mise en scène)
Frédéric Michelet (arts de la rue)
Pascal Mirleau (animation)
Yves Nilly (radio)
Georges-Olivier Tzanos (animation)

Administrateurs :

Bernard Cavanna, Luc Dionne, Jean-Paul Farré, Michel Favart, Joëlle Goron, Victor Haïm, Luc Jabon, Arthur Joffé, Jeanne Labrune, Claire Lemaréchal, Marie-Anne Le Pezennec, Jean Marboeuf, Franck Philippon, Dominique Probst, Jacques Rampal, François Rollin, Christiane Spière.

IL FALLAIT UN
NOM
AU MÉLANGE DE
RICARD®
ET DE Sirop de menthe
Menthe
ALORS
QUELQU'UN A DIT
Perroquet
ET
FORCÉMENT
un AUTRE L'A répété.

JAUNE AVEC UN GRAND R

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

UN COMBAT POUR LES CRÉATEURS

www.sacd.fr

Retrouvez toutes les informations sur

www.sacd.fr

Android®



Iphone®



Rejoignez-nous sur

Facebook

www.facebook.com/SACD.fr

Suivez-nous sur

Twitter

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES